



Droit a la prime d'assiduité

Par **seb27500**, le **04/06/2015** à **17:28**

Bonjour, je suis cariste dans une entreprise de plasturgie depuis 2 ans 1/2 en CDI. mon collègue cariste touche une prime d'assiduité de 9,20 euro par jours, j'ai demandé pourquoi je n'avais pas cette prime et on m'a répondu qu'elle était attribuée qu'aux personelles faisant partie de la production et que mon collègue avant d'être cariste était a la production et qu'on pouvait pas lui retirer.
j'aimerais savoir si cela est vrai et si je peux les obliger a me l'a donner pour discrimination en matière de primes ?
merci de vos réponses

Par **P.M.**, le **04/06/2015** à **17:48**

Boujour,
La discrimination concerne des critères touchant à la personne et il semble semble que pas plus vous-même que votre collègue ne soient en cause...
Vous pourriez éventuellement invoquer le principe jurisprudentiel "à travail égal, salaire égal" mais je vous conseillerais plutôt de vous rapprocher des Représentants du Personnel car si on ne peut pas enlever cette prime à votre collègue, on pourrait toujours vous ajouter une compensation...